

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 site : www.snudifo13.org mail : contact@snudifo13.org
Mail N° 30 du Vendredi 11 juin 2010

TOUS EN GREVE LE MARDI 15 JUIN 2010 !

**Augmenter le nombre d'années de travail, c'est
diminuer l'espérance de vie !**

IGNOBLE !

**En nous obligeant à travailler jusqu'à 62 ans au lieu de 60,
ils nous retirent 4 ans de vie et économisent 6 ans de pension !**
Lire le dossier élaboré par le SNUDI-FO 84 en fichier joint

(Faites le connaître autour de vous)

**Le congrès de la CFDT se prononce pour un allongement de
la durée de cotisation !**

Un amendement proposé par le syndicat Interco (fonctionnaires) de Seine-Maritime proposait de supprimer la référence à un allongement de la durée de cotisation (aujourd'hui fixée à 40,5 ans, 41 ans en 2012) dans le "projet alternatif" de réforme des retraites inclus dans le projet de résolution présenté par la direction.

Il n'a recueilli que 41,1% des voix.

Ainsi à 58,9%, le congrès de la CFDT l'a repoussé jeudi 10 juin après-midi.

Un vote qui conforte la direction nationale - **elle avait appelé à rejeter l'amendement** - et qui lui permet de ne pas apparaître comme opposée en bloc à toutes les pistes de réforme.

Autre argument : la CFDT veut rester cohérente avec **la réforme de 2003, qu'elle avait soutenue à l'époque, et dont la principale mesure prévoyait déjà un allongement de la durée de cotisation.**

INFORMATIONS

Haute Administration de l'Union Européenne et patrons du CAC 40

Ils veulent « réformer » (liquider) nos retraites... Voici les leurs !

Union Européenne

Toujours prompte à jouer le gendarme économique vis-à-vis des États membres et à pousser aux plans de privatisation, de déréglementation et d'austérité pour les peuples, la haute administration de l'Union Européenne, mène, pour elle-même, grand train de vie.

**Commissaires européens, juges, avocat général de la Cour de justice... 129
très hauts fonctionnaires n'acquittent aucune cotisation retraite.**

**Leur régime, gratuit, est entièrement pris en charge par le budget européen –
donc par le contribuable.**

Pour obtenir une retraite correspondant à **70% de leur dernier salaire (21 260 € mensuels en moyenne)**, ils n'ont pas besoin de trimer 40 ans. Il suffit de « tenir » **16 ans** puisque **4,275% du salaire annuel perçu leur seront versés en retraite !**

Et même s'ils font moins, cela reste avantageux puisqu'il n'y a **aucune condition de durée de travail minimum et pas de décote !** Il suffit à la plupart des intéressés de 1,5 an à 2 ans de service pour obtenir une retraite d'un peu plus de 1 500 € mensuelle. L'équivalent de ce que touche, en moyenne, un salarié français du secteur privé après une carrière complète.

Ainsi après son premier mandat (**5 ans**), le président de la Commission européenne, **José Manuel Barroso**, peut déjà prétendre à **une future pension de 5 220 € mensuels.**

Commissaire européen pendant 5 ans, **Jacques Barrot** perçoit à ce titre **4 728 € de retraite.**

(Source : <http://www.lepoint2.com/sons/pdf/Etude-Hauts-Fonctionnaires-Europeens.pdf>)

Patrons du CAC 40

Président de Sanofi-Aventis : pension pouvant atteindre **2 millions d'euros !**

Zacharias, ancien Pdg de Vinci : pension annuelle de **2,1 millions d'euros et près de 2 millions de stock-options.**

Bernard Arnault et Antonio Belloni de LVMH : retraite complémentaire annuelle **de 1 211 700 euros !!!!!**
En plus de la retraite supplémentaire prise en charge par le groupe, **Franck Riboud, Pdg de Danone**, est éligible à une rente pouvant atteindre jusqu'à 65 % de son dernier salaire.

Jean-François Dehecq, président du conseil d'administration de Sanofi-Aventis, a droit à une rente viagère « fondée sur la moyenne arithmétique des trois meilleures rémunérations annuelles moyennes brutes versées au cours des cinq années précédant la cessation définitive d'activité », ce qui en 2010 équivaut à un peu **plus de 2 millions d'euros.**

Et ce sont les mêmes qui expliquent aux salariés qu'il faut allonger la durée de cotisations, remettre en cause l'âge de départ et le code des pensions des fonctionnaires...

Retrait du projet gouvernemental !

TOUS EN Grève interprofessionnelle le mardi 15 juin !

et manifestation nationale à Paris.

La régression sociale ne se négocie pas ! Tous en grève le 15 juin !

La déclaration préalable relative à l'intention de participer à la grève interprofessionnelle doit être transmise d'urgence à votre IEN.

*Le délai de déclaration préalable doit nécessairement comprendre un jour ouvré ; pour éviter tout litige, votre courrier doit donc **être remis à l'IEN le vendredi 11 juin au plus tard** ou posté pour arriver au plus tard samedi 12 juin (attention le courrier n'est parfois pas distribué le samedi matin) ou **faxé avant samedi 12 juin minuit.***